

18.05.2020 – 09:30 Uhr

Les villes et les communes continuent d'aller de l'avant en matière de protection du climat

Bern (ots) -

Avec la révision de la loi sur le CO₂, d'importants jalons vont être posés dans la politique climatique. Les villes disposent de leviers efficaces afin de réduire les émissions de CO₂. Elles veulent poursuivre leur engagement varié de longue date malgré la situation actuelle difficile: depuis début mars, plus d'une dizaine de villes et communes suisses ont signé la "Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes". La charte définit les principaux objectifs de la politique climatique, décrit des principes directeurs nécessaires pour l'action et montre des options pour des mesures. Les villes exigent aussi de la Confédération et des cantons qu'ils agissent avec détermination et attendent du Parlement qu'il adopte rapidement la révision de la loi sur le CO₂ dans sa forme actuelle efficace.

L'année dernière, le mouvement de défense du climat a mis fortement en avant dans les consciences la nécessité de conduire une action énergique en faveur de la protection du climat. Des dizaines d'interventions en matière de politique climatique exigent des villes et des communes notamment des stratégies "zéro émission nette" avec des plans de mesures détaillés, la déclaration de l'état d'urgence climatique, des mesures pour s'adapter au changement climatique, des zones 30 sur l'ensemble du territoire ou la constitution de taskforces sur le climat.

La crise actuelle du coronavirus a également bouleversé l'agenda politique des villes au cours des derniers mois. Les villes sont confrontées à des défis considérables et les conséquences économiques et sociales des mesures d'urgence qui ont été décidées continueront à leur demander des ressources et des efforts importants dans un avenir proche. Cependant, la nécessité d'une action engagée en matière de protection du climat n'a pas changé. En tenant compte du contexte plus difficile, les villes continuent donc de progresser en matière de protection du climat.

Engagement en faveur d'une protection efficace du climat

Au cours du dernier semestre, une série de villes et communes suisses ont élaboré la "Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes". Cette charte réunit les villes et communes signataires dans le cadre d'un engagement conjoint à s'impliquer de manière efficace en faveur de la protection du climat. Par leur ratification, elles reconnaissent le changement climatique comme l'un des grands défis à l'échelle globale de notre temps. Elles souscrivent aux objectifs de l'Accord de Paris et soutiennent le Conseil fédéral dans ses objectifs décidés en août 2019 de réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Par ailleurs, elles réaffirment ainsi haut et fort leur volonté d'accroître leurs efforts dans le cadre de leurs propres possibilités en suivant dans leur action des principes directeurs ambitieux.

Les villes ayant participé à l'élaboration de cette charte ont été invitées à la signer début mars. Une décision des exécutifs est nécessaire pour sa ratification. Les villes d'Aarau, Baden, Bâle-Ville, Berne, Berthoud, Köniz, Landquart, Lausanne, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Thoune, Wil et Zurich ont déjà approuvé la signature. L'Union des villes suisses invite ses membres et d'autres villes et communes à signer cette charte. Les villes et communes intéressées se manifestent auprès de l'Alliance pour le climat Suisse, au sein de laquelle se situe la gestion par commissaire de cette charte.

Longue tradition de la politique climatique des villes

Le fait que les villes aillent de l'avant en matière de politique climatique n'a rien de nouveau. Elles s'engagent déjà depuis longtemps en faveur d'une politique énergétique et climatique durable. Elles sont soutenues en cela par des instruments tels que le label "Cité de l'énergie". Les villes investissent par exemple dans la construction de réseaux de chaleur à distance, lesquels utilisent la chaleur excédentaire dégagée par les usines d'incinération ou les centrales d'épuration ou les lacs. Des subventions municipales sont consacrées au développement de la mobilité électrique et financent des installations photovoltaïques ou des rénovations de bâtiments. Depuis des décennies, des tramways et des trolleybus circulent au moyen d'énergies neutres en CO₂ sur la plupart des lignes principales des transports publics dans les moyennes et grandes villes suisses. Par ailleurs, la politique climatique des villes de toutes tailles comprend également des domaines tels que l'approvisionnement public durable, les placements financiers respectueux du climat, la prévention des déchets, l'adaptation de l'espace public aux températures élevées ou la restauration communautaire.

Nécessité de conclure rapidement la révision de la loi sur le CO₂

Quelle que soit l'efficacité démontrée des mesures municipales, ces dernières ne suffisent pas à atteindre les objectifs climatiques. C'est pourquoi les villes exigent aussi de la Confédération et des cantons qu'ils agissent avec détermination. Des conditions-cadres offrant une sécurité d'investissement et de planification sont nécessaires. En même temps, le droit supérieur doit également fournir aux villes la possibilité d'ordonner sur leur territoire des dispositions éventuellement plus ambitieuses que celles prescrites par les cantons.

L'Union des villes suisses se félicite que le Conseil des États, lors de sa deuxième tentative, ait élaboré un projet de révision efficace de la loi sur le CO₂ et que la Commission de l'environnement du Conseil national y adhère largement. Le projet soutient

des mesures importantes en faveur de la protection du climat dans les villes, telles que la rénovation d'immeubles, des formes de propulsion alternatives pour les transports publics, le développement de réseaux thermiques et pour l'approvisionnement en chaleur le passage des énergies fossiles à des sources d'énergie renouvelables. L'Union des villes suisses attend du Parlement un aboutissement rapide de cette révision législative importante et soutiendra également la politique climatique de la Confédération dans le cadre d'un éventuel référendum.

Liens:

Charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes:

https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/charte_climatique_et_energetique_2020.pdf?v=20200515130031

Dossier politique climatique urbaine (avec exemples): <https://uniondesvilles.ch/fr/detail/politique-climatique-urbaine>

Site web Charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes: <https://alliancepourleclimat.ch/fr/info/charte-pour-le-climat-et-l-energie>

Contact:

Informations complémentaires sur la politique climatique des villes:

- Corine Mauch, maire de Zurich et vice-présidente de l'Union des villes suisses, tél. 044 412 31 20.
- Sami Kanaan, conseiller municipal de de Genève, vice-président de l'Union des villes suisses, tél. 079 204 30 12
- Hanspeter Hilfiker, maire d'Aarau, tél. 062 836 05 13
- Reto Nause, président de la Commission de politique énergétique de l'Union des villes suisses, directeur de la Sécurité, de l'environnement et de l'énergie de la Ville de Berne, tél. 031 321 50 05.
- Renate Amstutz, directrice de l'Union des villes suisses, tél. 079 373 52 18.

Informations sur la "Charte pour le climat et l'énergie des villes et des communes" et autres personnes de contact des premières villes et communes signataires:

- Charte pour le climat et l'énergie et Bâle-Ville : Matthias Nabholz, président de l'Alliance pour le climat Suisse, chef de l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton de Bâle-Ville, tél. 079 403 57 69.
- Ville de Baden : Markus Schneider, maire, tél. 056 200 82 09
- Ville de Berthoud : Theophil Bucher, conseiller municipal, Construction et environnement, tél. 078 628 96 70
- Commune de Köniz : Hansueli Pestalozzi, Direction Environnement et opérations techniques, tél. 079 744 02 71
- Commune de Landquart : Aldo Danuser, conseiller municipal, Environnement et organisation du territoire, économie, Cité de l'énergie, tél. 078 762 68 25
- Ville de Lausanne : M. Grégoire Junod, syndic, tél. 021 315 22 00
- Ville de Lucerne : Adrian Borgula, conseiller municipal, chef du Dicastère de l'environnement et de la mobilité, tél. 041 208 83 22 (15h-15h30)
- Ville de Schaffhouse : Katrin Bernath, conseillère municipale, Département de la construction, tél. 052 632 52 13 (10-12h ; 14-15h)
- Ville de Saint-Gall : Peter Jans, conseiller municipal, Direction des opérations techniques, tél. 076 560 38 94
- Ville de Thoune : Andrea de Meuron, conseillère communale, cheffe du Dicastère des ressources financières environnement, tél. 079 695 75 75
- Ville de Wil : Daniel Stutz, conseiller municipal, Département construction, environnement et transports, tél. 071 914 47 20
- Ville de Zurich : Silvia Banfi-Frost, Responsable de l'énergie, tél. 041 412 26 24

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100017932/100848108> abgerufen werden.